

Burundi : un journaliste d'une radio indépendante arrêté dans le centre du pays

RFI, 18-01-2020 Un journaliste d'une des dernières radios indépendantes du pays, Isanganiro, a été arrêté jeudi 17 janvier. Cette station, détruite à la roquette puis interdite au plus fort de la crise de 2015, avait repris ses émissions sous conditions. Son correspondant dans la province de Karuzi, au centre du pays, Blaise-Pascal Kararumiye est détenu pour un papier qui n'a pas plu aux autorités locales.

Tout est parti d'une réunion organisée par la gouverneure de la province de Karuzi à l'intention de son administration, durant laquelle Calinie Mbarushimana a remonté les bretelles à certains administrateurs de commune, accusés de s'immiscer dans la gestion d'une dotation d'environ 5 000 euros. Une dotation que le gouvernement burundais a octroyée à chacune des coopératives Sangwe, des coopératives que le parti CNDD-FDD vient d'implanter dans chacune des 145 collines de la province, comme il l'a fait à travers tout le pays. Le correspondant de la radio privée Isanganiro, Blaise-Pascal Kararumiye, la cinquantaine et plus de dix ans d'expérience professionnelle, a été convoqué à cette réunion, comme tous ses collègues accredités dans cette province du centre du pays. Son papier sur le sujet a été diffusé sur les ondes de sa station jeudi matin. L'administration locale n'aurait pas du tout apprécié la publicité donnée à toute cette affaire. Le journaliste est donc convoqué dans la foulée par le procureur François Havyarimana, qui l'a placé en garde à vue dans un commissariat de police, après l'avoir auditionné. Que lui reproche-t-il exactement ? Rien de précis jusqu'ici. Cette nouvelle arrestation d'un journaliste est intervenue quelques heures à peine après l'adoption par le Parlement européen d'une résolution qui demande au gouvernement du Burundi la libération de quatre journalistes d'Iwacu. Emprisonnés depuis près de trois mois pour « complicité d'atteinte à la sécurité de l'État », ils risquent 15 ans de prison.